

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES POSEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article L. 225-108 du Code de commerce prévoit que tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions au Conseil d'administration de la Société.

Pour l'Assemblée générale du 30 juin 2022, ces questions devaient être envoyées jusqu'au 24 juin 2022 par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social de la Société, ou par voie électronique à l'adresse suivante assembleegenerale@technicolor.com, accompagnées d'une attestation d'inscription en compte, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire bancaire ou financier.

Le Conseil d'administration a reçu le 20 juin 2022 trois questions écrites de Mr. Jean-Marc Buchet, actionnaire individuel.

Question :

« Je voudrais remercier Technicolor d'avoir offert aux investisseurs particuliers la possibilité de suivre la réunion du 14 juin 2022. Et vous féliciter pour la qualité et la richesse des informations communiquées à cette occasion. Malheureusement, le fait de suivre la réunion à distance fait qu'il est difficile d'estimer si la réunion a véritablement attiré un grand nombre d'établissements financiers. Pouvez-vous nous donner une idée du nombre d'établissements qui se sont fait représenter à la réunion, et fournir une répartition géographique, même approximative, des participants ? »

Réponse :

Il y avait environ 50 analystes, investisseurs institutionnels et créanciers présents à Londres et une autre cinquantaine d'investisseurs institutionnels et analystes financiers suivant l'évènement à distance, soit plus de cinquante établissements représentés, à majorité anglo-saxonne (Royaume-Unis et Etats-Unis). Parmi eux, les principaux actionnaires et investisseurs étaient représentés.

Question :

« Peut-on espérer que la liste, maigrichonne, des analystes suivant TCH s'enrichisse à court terme (voir le site internet de TCH : 4 analystes actuellement, sachant que Richard Kramer ne suit plus votre société) ? »

Réponse :

Aujourd'hui 5 analystes financiers suivent la Société Technicolor : Bryan Garnier, Edison Group, Goldman Sachs, Kepler Cheuvreux, Oddo. Nous travaillons actuellement à la future couverture du Groupe, et il est trop tôt pour vous donner à ce jour d'indication plus précise.



Question :

« On sait que les frais financiers représentent un poste important du compte de résultats, avec des taux d'intérêt relativement élevés. Quel niveau de taux visez-vous à l'occasion du refinancement qui est envisagé à horizon octobre-novembre 2022 ? »

Réponse :

Le taux actuel de la dette du Groupe, négociée dans le cadre du refinancement et de la procédure de sauvegarde est très élevé. L'un des objectifs du refinancement en cours est d'obtenir un coût de la dette moins élevé et plus en ligne avec les standards de marché. Le Groupe a annoncé l'obtention d'un prêt de 375 millions d'euros pour Vantiva, dont les termes sont toujours en négociation et seront communiqués plus tard.

Concernant le prêt à terme en cours de négociation pour Technicolor Creative Studios, il est trop tôt pour communiquer sur le taux envisagé, ce dernier dépendant des négociations en cours et de l'évolution des marchés de la dette. Pour mémoire, le refinancement et le spin off devraient être finalisés au cours du 3ème trimestre 2022.